



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 février 2025

### Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT<sup>(2)</sup>, Christine ARNAUDO,  
Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND<sup>(1)</sup>, Adjoint(e)s  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI,  
Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI,  
Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Conseiller(e)s  
municipaux(ales).

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :** Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Patrick  
DUBESSE par Gérard GUERRERO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Maëva CHALLIES-  
SANCHEZ par Patrick MAGRO

**Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD

**Étaient absent(e)s :** Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT

**Secrétaire de séance :** Paul BONZI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250227-02-02-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025  
Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) et (2) arrivées avant le vote de la question n°1



### DELIBERATION N°02.02.2025

**OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'avance sur subvention à une association de  
la commune – Exercice budgétaire 2025.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« J'ai été saisi par la présidente d'une association de la commune qui rencontre des  
difficultés de trésorerie dans le fonctionnement de sa structure.

Ces difficultés s'expliquent par le décalage qui existe entre le début de l'exercice comptable  
et la date à laquelle elle peut espérer recevoir la subvention que nous lui attribuons par le  
vote du Budget Primitif prévu en avril 2025.

En outre, ces difficultés de trésorerie sont de nature à alourdir les charges qui pèsent sur  
cette association, les banques lui décomptant des intérêts en cas de découvert bancaire.

Je vous propose donc dès aujourd'hui de fixer le montant de l'avance de subvention ainsi  
qu'il suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MJC Septèmes Centre	4 000 €	65748

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivité Territoriales,  
**Vu** la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la liste d'avance de subvention de fonctionnement attribuée, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention prévue pour l'association concernée.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 en section de fonctionnement – chapitre 65.

Le Maire,  
  
André MOLINO

